

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

1. Eléments de contexte

Dans un contexte économique contraint pour les collectivités, la commune a poursuivi la rationalisation de ses dépenses qui s'est accentuée lors de l'exercice 2023, tout en augmentant ses recettes notamment via une revalorisation significative des taux d'imposition afin de maintenir le meilleur niveau possible de service aux Heillecourtois et de garantir le bon usage des deniers publics.

Le ralentissement de l'inflation a permis une relative maîtrise des dépenses d'énergie, grâce également à une politique active de réduction de la consommation via des travaux de rénovation et la sensibilisation des usagers des infrastructures.

2. Priorités du budget

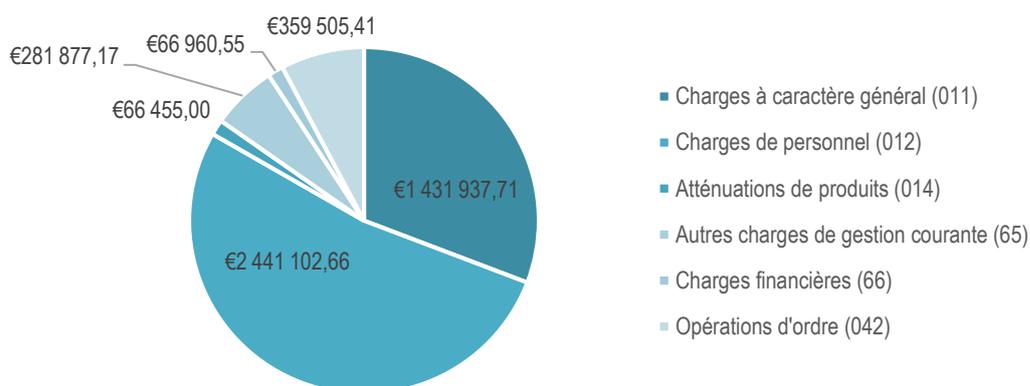
En 2024, dans la lignée des exercices précédents, la priorité a été donnée à la préservation de la capacité d'investissement, afin de continuer à mener des projets en faveur du cadre de vie des Heillecourtois et d'investir dans la rénovation des bâtiments, permettant non seulement de valoriser le patrimoine communal, mais aussi de réduire les charges afférentes à son entretien. Pour ce faire, la commune a mené une politique active de mobilisation de nouvelles recettes, notamment d'une part via l'augmentation de ses taux d'imposition, et d'autre part avec la recherche de subventions de fonctionnement et d'investissement auprès de partenaires publics.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Crédits ouverts	4 765 379,30 €	Crédits ouverts	5 206 289,82 €
Dépenses réalisées	4 648 214,90 €	Recettes réalisées	4 739 990,25 €
Écart	117 164,40 €	Écart	466 299,57 €

Dépenses de fonctionnement

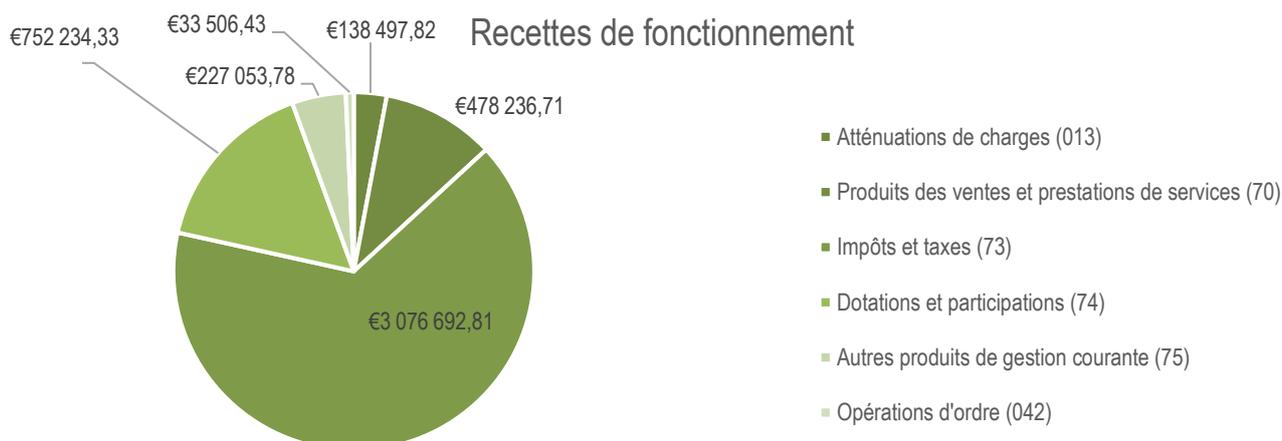


Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **4 648 214,90 €**. Elles sont réparties en 3 catégories principales :

- Les charges de personnel (**52,52%**)
- Les charges à caractère général : achats de fourniture, énergie, travaux, frais d'administration générale... (**30,80%**)
- Les autres charges de gestion courante : subventions aux associations, au CCAS... (**7,73%**)

Les dépenses d'ordre, charges financières et exceptionnelles complètent les dépenses.

Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **4 739 990,25 €**. Elles proviennent principalement :

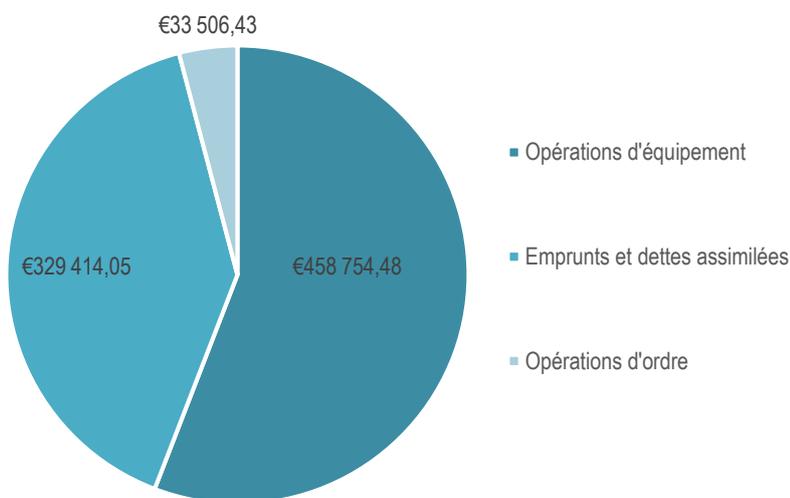
- Des impôts et taxes (**64,91%**)
- Des dotations et participations (**15,87%**)
- Des produits des services, du domaine et ventes (**10,09%**)

Les autres produits de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, atténuations de charges et opérations d'ordre complètent les recettes de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Crédits ouverts	1 373 835,40 €	Crédits ouverts	1 445 118,89 €
Dépenses réalisées	821 674,96 €	Recettes réalisées	765 312,35 €
Écart	552 160,44 €	Écart	679 806,54 €

Dépenses d'investissement

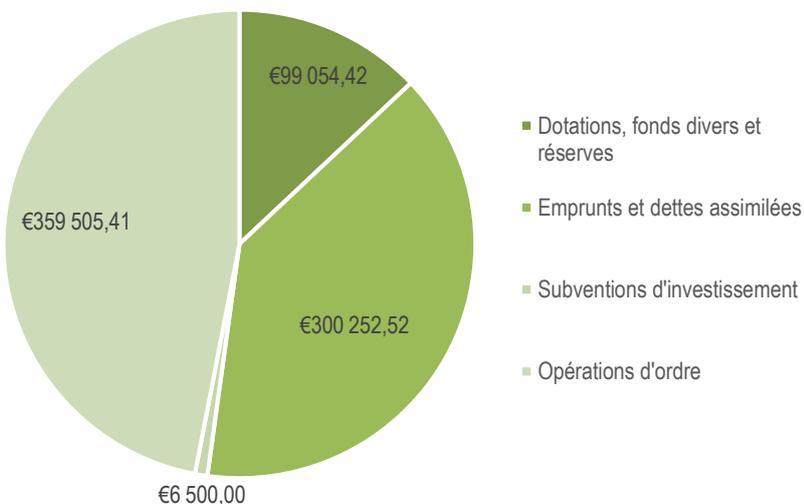


Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **821 674,96 €**.

Elles sont réparties en trois catégories :

- Les opérations d'équipement (**55,84%**)
- Les emprunts et dettes assimilées (**40,09%**)
- Les opérations d'ordre (**4,07%**)

Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de **765 312,35 €**.

Elles sont réparties en quatre catégories :

- Les dotations, fonds divers et réserves (**12,94%**)
- Les emprunts et dettes assimilées (**39,24%**)
- Les subventions d'investissement (**0,85%**)
- Les opérations d'ordre (**46,97%**)

4. Montant du budget consolidé

Fonctionnement	
Recettes 2024	4 739 990,25 €
Dépenses 2024	4 648 214,90 €
Résultats exercice 2024	91 775,35 €
Résultats reportés 2023	591 908,16 €
Résultats de clôture 2024	683 683,51 €

Investissement	
Recettes 2024	765 312,35 €
Dépenses 2024	821 674,94 €
Résultats exercice 2024	- 56 362,61 €
Résultats reportés 2023	330 457,47 €
Résultats de clôture 2024	274 094,86 €

5. Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Bien qu'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) ait été mis en place en 2023, la commune a maintenu une gestion annualisée des crédits d'investissement et n'a pas recours à ce jour à des ouvertures budgétaires pluriannuelles.

La commune ne procède pas non plus à l'ouverture de crédits de fonctionnement pluriannuels.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette



L'épargne nette doit être positive

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation de la capacité d'autofinancement de la collectivité, induite par la rationalisation des dépenses de fonctionnement et la mobilisation du levier fiscal afin d'augmenter significativement les recettes de cette même section.

- Epargne brute ou CAF brute (recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement, y compris le remboursement des intérêts) = **417 774,33 €**

- Epargne nette ou CAF nette (CAF brute – remboursement du capital de la dette) = **88 534,78 €**.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

En 2024, la collectivité a remboursé une annuité en capital d'un montant de 329 239,55 €. Elle a effectué un nouvel emprunt pour 300 000,00 €.

Le taux moyen de l'ensemble de ses emprunts s'élève à 2,5% ; le capital restant dû à la date du 31 décembre 2024 s'élève quant à lui à 2 366 518,14 €.

8. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute de la collectivité et sa dette, via la formule suivante : (encours de la dette/épargne brute).

Le résultat de ce calcul donne le nombre d'années nécessaires au remboursement total de la dette, si la collectivité y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

L'augmentation des taux d'imposition lors de l'adoption du budget primitif 2024 a permis une nette amélioration de la capacité de désendettement de la collectivité, qui est passée de 16,7 années en moyenne sur la période 2019-2023 à 5,66 années en 2024.

9. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition locaux ont été revalorisés lors du Conseil municipal de vote du budget en date du 11 avril 2024.

Ils sont désormais les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : le taux communal de TFPB (10,57 %) + le taux départemental de TFPB (17,24 % en Meurthe-et-Moselle) = **27,81 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **20,28 %**
- Taxe d'habitation : **9,33 %**.

10. Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant : 790,11 €
- Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 867,08 €
- Dépenses d'équipement brutes par habitant : 84,52 €
- Dotation Globale de Fonctionnement par habitant : 64,44 €

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

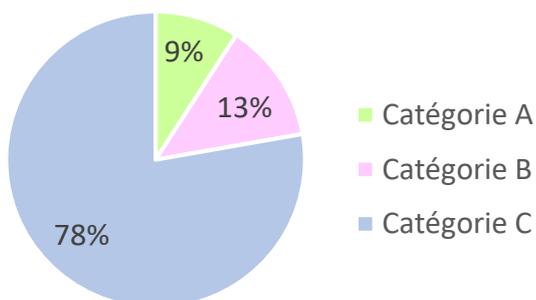
Le chapitre 012 représente 52,52% du total des dépenses de fonctionnement. Il comprend les dépenses liées à la rémunération du personnel, la médecine du travail, les dépenses de formation, ou encore les cotisations patronales.

En 2024, les charges de personnel se sont élevées à 2 441 102,66 € pour des crédits ouverts à hauteur de 2 450 000,00 €. Le taux de réalisation est donc de 99,64%.

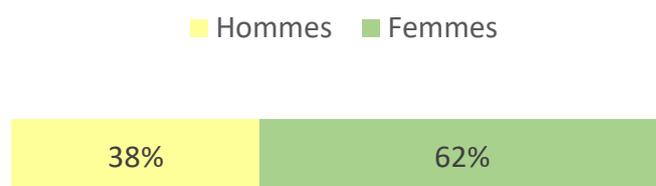
Chaque année, conformément à l'obligation réglementaire, la collectivité établit un Rapport Social Unique se rapportant à l'exercice N-1. En cette fin d'année 2024, les dernières données disponibles sont donc celles du RSU 2023, qui a été établi au cours de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2023, la collectivité comptait 53 agents permanents et 35 agents contractuels. La moyenne d'âge des agents permanents s'élève à 45 ans.

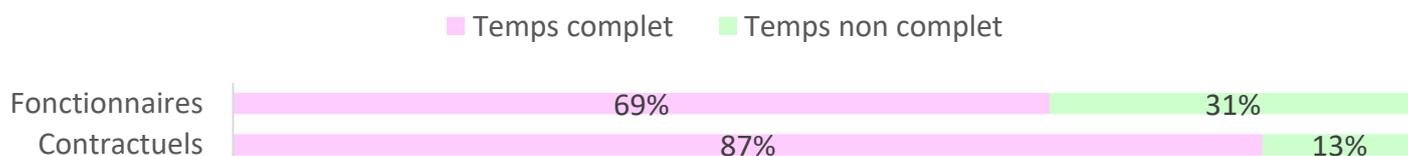
Effectifs par catégorie



Effectifs par genre



Répartition des agents à temps complet ou non complet



Pyramide des âges des agents sur un emploi permanent

